

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SEPTIÈME (7^E)
JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX-MIL-VINGT-SIX (2026) À COMPTER
DE 20 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE
L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Claude Vézina, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Vallier April, conseiller du district 4
Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

AUSSI PRÉSENTS

Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
Mme Carole Raïche, directrice générale
M. Pierre Fiola, directeur des communications et du service aux citoyens

Deux (2) contribuables

M. Jason Doiron et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

26.04.142

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCACTION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

26.04.143

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026.

ADMINISTRATION

4. Audit de performance de la Commission municipale du Québec – Rapport d’auto-évaluation sur la gestion des demandes et des rétroactions : Autorisation de transmission.
5. Directive de gestion des signalements, plaintes et requêtes : adoption.
6. Demande de soutien financier à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Gestion documentaire : autorisation.
7. Mandat de mise à jour des pratiques en gestion documentaire en lien avec la *Loi modifiant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* – autorisation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8. Lot 6 449 183 du cadastre du Québec – Promesse d'achat (terrain # 18) : autorisation.
9. Lot 6 449 179 du cadastre du Québec – Promesse d'achat (terrain # 14) : autorisation.

Point retiré

FINANCES

10. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
11. Service de la Sûreté du Québec pour l’année 2026 : autorisation.
12. Fédération des villages-relais du Québec – Cotisations annuelles 2026 : autorisation.
13. Versement de dons : autorisation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Congrès Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire : autorisation.
15. Directrice de l’urbanisme et de l’environnement – Service de l’urbanisme : embauche.
16. Directrice du Service des travaux publics – Service des travaux publics : embauche.
17. Règlement n° 2026-1544 intitulé : *Règlement relatif au Code d’éthique et de déontologie des élu.es de la Ville de Mont-Joli* : avis de motion et dépôt du projet.
18. Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) – lettre d’entente : autorisation de signature.

TRAVAUX PUBLICS

19. Contrat n° TP-2026-08 Acquisition d’un véhicule de service : attribution.

URBANISME

20. Comité consultatif d’urbanisme : nomination.
21. Modification de la demande à la MRC de la Mitis visant une modification des zones d’aménagement prioritaires et différées au schéma d’aménagement et de développement en vigueur.

22. Affaires nouvelles.
23. Période de questions.
24. Clôture et levée de l'assemblée.

26.04.144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2026, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

26.04.145

AUDIT DE PERFORMANCE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – RAPPORT D'AUTO-ÉVALUATION SUR LA GESTION DES DEMANDES ET DES RÉTROACTIONS : AUTORISATION DE TRANSMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli se doit de répondre aux recommandations nommées par la Commission municipale du Québec concernant la gestion des demandes et des rétroactions des citoyens;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée de l'audit de performance de la Commission municipale du Québec, du rapport d'auto-évaluation sur la gestion des demandes, des rétroactions, des commentaires et recommandations obtenus des membres de la Commission éthique, gouvernance et ressources humaines du 25 mars dernier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à transmettre le rapport d'auto-évaluation sur la gestion des demandes à la Commission municipale du Québec dans le cadre de l'audit de performance qui a été réalisé.

26.04.146

DIRECTIVE DE GESTION DES SIGNALEMENTS, PLAINTES ET REQUÊTES : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli se doit de répondre aux recommandations nommées par la Commission municipale du Québec concernant la gestion des demandes et des rétroactions des citoyens;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée de la *Directive pour les plaintes et requêtes ainsi que* des commentaires et recommandations obtenus des

membres de la Commission éthique, gouvernance et ressources humaines du 25 mars dernier;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 25 mars 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte la Directive pour les plaintes et requêtes telle que présentée le 25 mars 2026.

26.04.147

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – GESTION DOCUMENTAIRE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de la Mitis, la Ville de Mont-Joli et la MRC de La Mitis désirent présenter un projet de bonification de fourniture de service en gestion documentaire dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet de bonification de fourniture de service en gestion documentaire;

QUE le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

QUE le Conseil nomme la MRC de La Mitis, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ET QUE le Conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, tout document nécessaire ou utile, demandé par la MRC de La Mitis, organisme responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

26.04.148

MANDAT DE MISE À JOUR DES PRATIQUES EN GESTION DOCUMENTAIRE EN LIEN AVEC LA LOI MODIFIANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – ATTRIBUTION

CONSIDÉRANT la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (Loi 25) adoptée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la protection des renseignements personnels requiert une gestion rigoureuse des informations colligées au sein de ses actifs informationnels (logiciels) et une gestion documentaire

conséquente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli juge nécessaire de revoir certaines pratiques quant à la gestion de ses renseignements personnels et à la protection de ces derniers;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal attribue le mandat de mise à jour des pratiques en gestion documentaire en lien avec la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* à la firme VARS au coût de 15 000\$, taxes applicables en sus.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

26.04.149

LOT 6 449 183 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROMESSE D'ACHAT (TERRAIN # 18) : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli vente de gré à gré à madame Sabryna Lavoie et monsieur Guillaume Lebrun le lot 6 449 183 du cadastre du Québec, soit le terrain # 18 pour la somme de 53 475.11, taxes applicables en sus.

QUE le conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat à intervenir.

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente notarié du lot 6 449 183 du cadastre du Québec, soit le terrain # 18 à intervenir avec madame Sabryna Lavoie et monsieur Guillaume Lebrun.

26.04.150

LOT 6 449 179 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROMESSE D'ACHAT (TERRAIN # 14) : AUTORISATION

Point retiré

FINANCES

26.04.151

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 505 837.81 \$ et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 543 854.58 \$.

26.04.152

SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2026 : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des services de la Sûreté du Québec pour la somme de 774 801 \$ payable en 2 versements de 387 401 \$ le 30 juin 2026 et de 387 400 \$ le 31 octobre 2026.

26.04.153

FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS DU QUÉBEC – COTISATIONS ANNUELLES 2026 : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de la cotisation à la Fédération des Villages-relais du Québec pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 au montant de 1 900\$.

26.04.154

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu cinq demandes de soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé ces demandes et fait ses recommandations au conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement des dons suivants :

Organismes	Objet	Dons
Carrefour de la littérature (CLAC)	Soutien à la mission 2026	10 000 \$
Club optimiste de Mont-Joli	Publicité pour les 50 ans d'expérience	1 000 \$
École de musique du Bas St-Laurent	Soutien 2025-2026	1 000 \$
Association du baseball Mineur de Mont-Joli	Campagne de financement 2026	1 000 \$
Club Lions	La Grande bouffe du Club	achat de 4 billets (valeur de 300 \$)

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

26.04.155

CONGRÈS RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Julie Bélanger à participer au congrès Rendez-vous des bibliothèques publiques du Québec qui se tiendra les 7 et 8 mai 2026 en webdiffusion et que les coûts d'inscription, lui soient remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

26.04.156

DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT – SERVICE DE L'URBANISME : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage externe du poste de direction de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 25 mars 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Mélissa Caron soit engagée au titre de directrice de l'urbanisme et de l'environnement au Service de l'urbanisme de la Ville de Mont-Joli à compter du 20 avril 2026. Son embauche est assujettie à une période d'essai et aux conditions établies dans la politique de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

26.04.157

DIRECTRICE DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage externe du poste de direction des travaux publics;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 25 mars 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Ilham Aazim soit engagée au titre de directrice des travaux publics au Service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli à compter du 1^{er} juin 2026. Son embauche est assujettie une période d'essai et aux conditions établies dans la politique de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

26.04.158

RÈGLEMENT N° 2026-1544 INTITULÉ : RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU.ES DE LA VILLE DE MONT-JOLI : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Claude Vézina donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption le règlement n° 2026-1544 intitulé : *Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.es de la Ville de Mont-Joli* et dépose ledit projet de règlement.

26.04.159

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN) – LETTRE D'ENTENTE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la convention collective intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et la Ville, le 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite donner à ses employés les meilleures chances de démontrer leur potentiel à l'intérieur de l'organisation;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre l'employeur et le syndicat, le 16 mars 2026 et le rapport de recommandation daté du 25 mars 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Éline Guilbault, directrice des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la lettre d'entente convenue entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

TRAVAUX PUBLICS

26.04.160

CONTRAT N° TP-2026-08 ACQUISITION D'UN VÉHICULE DE SERVICE : ATTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a besoin d'un véhicule de service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une demande de prix auprès de deux entreprises;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu 2 soumissions soient :

- Camions commerciaux Lemieux : 54 032.50 \$ taxes incluses;
- Ford Rimouski : 55 182. 25 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse daté du 1^{er} avril 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli attribue le contrat TP-2026-08 Acquisition d'un véhicule de service au plus bas soumissionnaire conforme soit à Camions commerciaux Lemieux au montant total de 54 032.50 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette acquisition soient financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période maximale de 10 ans.

URBANISME

26.04.161

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à l'embauche d'une directrice de l'urbanisme et de l'environnement et selon sa description de poste, elle doit veiller à assurer le lien avec le comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut adjoindre au Comité, à titre de personne-ressource permanente, le directeur général, le directeur adjoint du service des travaux publics, le directeur de l'urbanisme, le greffier ainsi que l'inspecteur des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions du règlement municipal en vigueur constituant le CCU, le conseil municipal nomme par résolution, parmi les personnes-ressources permanentes, le secrétaire du Comité afin de convoquer les réunions, préparer les ordres du jour, rédiger les procès-verbaux des séances, et s'acquitter de la correspondance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Madame Mélissa Caron, directrice de l'urbanisme et de l'environnement, soit nommée comme personne-ressource permanente au Comité consultatif d'urbanisme et qu'elle soit également désignée à titre de secrétaire du comité à compter du 20 avril 2026.

26.04.162

MODIFICATION DE LA DEMANDE À LA MRC DE LA MITIS VISANT UNE MODIFICATION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRES ET DIFFÉRÉES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite stimuler le développement résidentiel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs jugés propices au développement à court terme se trouvent actuellement désignés comme zones d'aménagement commercial au Schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le développement de ces secteurs nécessite une modification préalable du SAD afin de les désigner comme zones d'aménagement prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté, le 14 juillet 2025, la résolution 25.07.353 demandant à la MRC de La Mitis une modification des zones d'aménagement prioritaires et différées au SAD en vigueur pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté, le 16 février 2026, la résolution 26.02.73 demandant à la MRC de La Mitis de modifier la demande de modification des zones d'aménagement prioritaires et différées au SAD en vigueur pour son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite actualiser la cartographie des zones d'aménagement prioritaires sur son territoire afin de mieux représenter les priorités de développement actuelles;

CONSIDÉRANT QUE toutes demandes de modification du SAD doivent être conformes aux nouvelles OGAT;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite demander à la MRC de La Mitis de procéder à une modification du Schéma d'aménagement et de développement, de manière à effectuer un échange n'engendrant pas d'augmentation du potentiel résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain de la Ville de Mont-Joli, conformément aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

CONSIDÉRANT QUE, suite à de nouvelles informations, la Ville de Mont-Joli souhaite modifier sa demande de modification;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est illustrée par le plan

intitulé « Modification des zones d'aménagement prioritaires et différées au Schéma d'aménagement et de développement – Mont-Joli – RÉG355-202 »;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli approuve le plan intitulé « Modification des zones d'aménagement prioritaires et différées au Schéma d'aménagement et de développement – Mont-Joli – RÉG355-2026 », afin que celui-ci fasse office de demande officielle de modification du Schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC de La Mitis.

26.04.163

AFFAIRES NOUVELLES

Aucunes affaires nouvelles

26.04.164

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes s'adressent au conseil :

1. Bernard Gagné (via la Télévision de la Mitis):
 - a. Est-ce que la Ville de Mont-Joli compte s'opposer au Registre du gouvernement fédéral sur le rachat des armes à feu, qui est totalement inutile, car il ne cible aucunement les bonnes personnes, soit les criminels, mais qui vise les chasseurs légaux ? Je vous invite à suivre monsieur Martin Bourget, animateur de télévision et chroniqueur d'émission de chasse et pêche.

Réponse du maire : Nous avons été informés de cette situation. Pour notre part, le conseil ne s'est pas encore penché sur la question. Certaines municipalités l'ont déjà fait, mais ce n'est pas le cas pour nous. C'est une chose qui pourra être faite et nous vous reviendrons avec la réponse du conseil municipal.

2. Gaétan Morissette :
 - a. Quel est le montant reçu par la Ville pour les éoliennes ?

Réponse du maire : Je ne peux vous donner une réponse exacte, car cela dépend du vent et de sa force. Environ entre 600 000 et 700 000 \$, annuellement.

- b. Aussi, il y a une taxe sur l'essence qui revient aux municipalités, je crois ?

Réponse du maire : Pas directement, en fait, on appelle ça la taxe d'accise. C'est un montant d'argent que le gouvernement fédéral nous redonne, mais que l'on doit obligatoirement utiliser pour effectuer des travaux d'aqueduc et d'égouts. Ce montant-là est envoyé aux Affaires municipales qui font un programme qu'ils appellent la TECQ, qui nous donne un montant annuel, je ne peux pas vous donner le montant exact, mais cet argent-là est planifié sur une période de trois ans. Entre autres, avec l'argent de la TECQ, nous avons fait l'entrée d'eau sur Jacques-Cartier avec ça. Donc, canalisations souterraines et entrées. Entre autres aussi, nous avons fait, il y a quelques années, l'aqueduc et l'égout sur le chemin de Price. Donc, c'est ça, cet argent-là on l'utilise et on doit l'utiliser en infrastructure souterraine.

- c. Et puis, avec le montant d'argent que la Ville paie, les services policiers, combien cela a rapporté à la Ville l'an dernier ?

Réponse du maire : Je comprends votre question, vous devez

parler de la Cour municipale. Normalement, une Cour municipale s'autofinance. On l'a vu dans les dernières années, la Cour municipale de la MRC s'autofinçait, mais elle dégageait même des surplus. Ça, ce sont des surplus provenant des constats d'infractions émis par les policiers. Si vous faites allusion à cela, l'an dernier il n'y en a pas eu. L'année précédente, il n'y en a pas eu non plus, de surplus, et cette année ça ne s'annonce pas pour qu'on puisse en avoir également. Peut-être pour les raisons que vous avez énoncées, monsieur Morissette, l'absentéisme au travail des policiers, pour des raisons X que je ne peux vous exprimer ce soir. J'en parle parce que je suis tout de même président du comité de la sécurité publique et on a quand même adressé à la Sureté du Québec ces questions. Depuis les deux dernières semaines, on voit plus de policiers présents au centre-ville, ils sont plus visibles qu'avant. J'imagine que les policiers qui étaient en congé sont revenus. Un indice pour évaluer, si ta Cour municipale est déficitaire, ou pas de revenu, ça peut démontrer qu'il n'y a pas assez de présence policière sur le territoire pour assurer la sécurité routière. Cependant, je ne pense pas que la population est en danger, les policiers en place répondent promptement aux appels, la priorité est au service à la population et peut-être moins à la sécurité routière. Peut-être pas autant qu'on le voudrait pour la sécurité routière, j'en conviens avec vous.

3. Roger Boudreau

- a. L'audit de performance de la CMQ, je suis un peu mêlé là-dedans. Est-ce que ça concerne les plaintes citoyennes, comme quelqu'un qui n'est pas satisfait de ce qu'il se passe à la ville ? Pourquoi est-ce que la Ville de Mont-Joli a été choisie, est-ce en lien avec quelqu'un qui n'était pas satisfait ?

Réponse du maire : Non, en fait, je vous rassure, nous avons été choisis par hasard. La Commission municipale a comme mandat d'enquêter, un peu partout au Québec, sur les pratiques des municipalités. Ils peuvent faire des audits sur les finances, le plan triennal, par exemple. Ici, nous avons été enquêtés sur la gestion des plaintes et requêtes. Vous savez, un citoyen peut appeler directement à l'hôtel de ville pour faire une plainte ou demander quelque chose. Ils ont regardé combien de temps cela pouvait prendre avant qu'il y ait un retour aux citoyens. On va se le dire, on n'était pas très bons, mais on va le devenir. Selon eux, nous n'étions pas très bons, mais c'est pour cela que nous avons mis plusieurs politiques en place et nous avons fait l'acquisition d'un logiciel de gestion des plaintes et requêtes. Il a fallu mettre des choses en place pour s'améliorer et le démontrer à la Commission municipale.

- b. Mais si quelqu'un a un bon service, est-ce que c'est noté quelque part aussi ? Par exemple, ma sœur qui a parlé d'un problème à monsieur Dubé, le problème a été réglé assez vite.

Réponse du maire : Oui, maintenant, dès que la requête est réglée, le service qui a résolu le problème le note aussi.

- c. Êtes-vous satisfaits de ce que vous avez mis en place jusqu'à maintenant ?

Réponse du maire : Oui, il y a quelques détails à ajuster, mais nous sommes satisfaits pour l'instant.

26.04.165

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 42;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Vallier April

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière